

Collecte traditionnelle et collecte sélective

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité ; il s'agit donc des déchets des ménages et de ceux des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

Collecte traditionnelle en Rhône-Alpes en 2003

Quantités collectées et destinations	en tonnes
Quantités totales	1 779 201
Quantités allant en stockage	653 819
Quantités allant en incinération	1 109 952
Quantités allant en compostage sur OM brute	15 430

Dont 4 104 tonnes traitées hors Rhône-Alpes



Quantités collectées selon la collectivité	en kg par habitant permanent
Moyenne régionale	311
EPCI de moins de 10 000 habitants	301
EPCI entre 10 et 40 000 habitants	296
EPCI de plus de 40 000 habitants	290
En territoire urbain (*)	304
En territoire rural (*)	340
En territoire très touristique (*)	700
En territoire touristique (*)	345
En territoire peu touristique (*)	296

* Définitions :

- **Territoire urbain** : une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comporte au moins 2 000 habitants (INSEE).

Les autres communes sont dites rurales (INSEE).

• Commune/territoire touristique :

- très touristique** capacité d'accueil touristique (lits) > 2 fois la population permanente
- touristique** capacité d'accueil touristique (lits) > population permanente
- peu touristique** capacité d'accueil touristique (lits) < population permanente

Collecte traditionnelle

Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes régionales (%)	Part des habitants de région (%)
Régie	47,2 %	58 %
Prestation de service	52,5 %	40 %
Mixte	0,3 %	2 %
Mode de collecte		
Porte à porte	89 %	95 %
Points de regroupement	8 %	2 %
Mixte	3 %	3 %

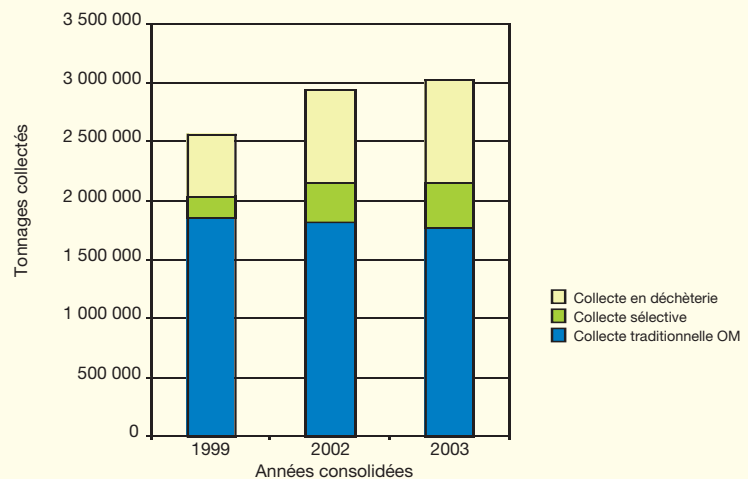


Evolution des quantités de déchets collectés de 1999 à 2002 et 2003 en Rhône-Alpes

(3 années de données sont consolidées dans SINDRA)

	1999	2002	Evolution 1999-2002	2003	Evolution 1999-2003
Collecte traditionnelle OM	1 857 902	1 819 494	-2,1 %	1 779 201	-4,2 %
Collecte sélective	179 870	335 986	86,8 %	370 047	105,7 %
Collecte en déchèterie	528 291	789 664	49,5 %	872 000	65,1 %
Total	2 566 063	2 945 144	14,8 %	3 021 247	17,7 %

Evolution des tonnages collectés en 1999, 2002 et 2003



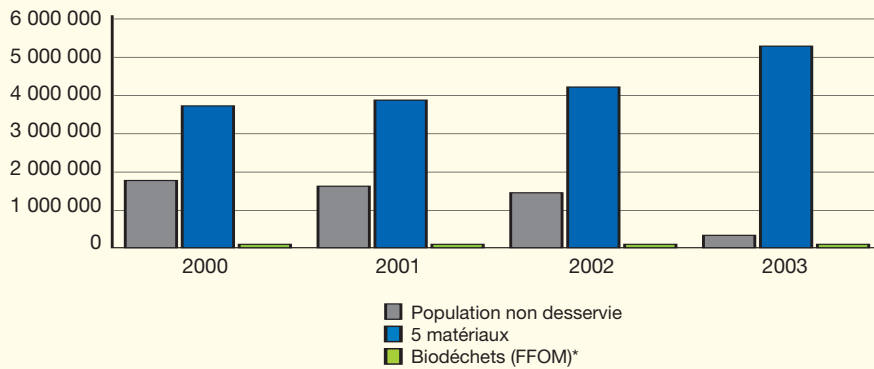
Le tonnage d'ordures ménagères a diminué sur cette période ; en revanche, cette baisse a été compensée par l'augmentation des tonnages issus des collectes sélectives et des déchèteries.

Compte tenu de l'évolution de la population, 3 % entre 1999 et 2003, l'augmentation des quantités de déchets collectés par habitant est de 14 % durant cette même période (3,6 % par an !).

Collecte sélective

Collecte sélective en Rhône-Alpes en 2003

Quantités collectées sélectivement de 2002 à 2003



Les collectes "**5 matériaux**" concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, en papier ou carton et en verre et les journaux magazines.

* **FFOM** = fraction fermentescible des ordures ménagères.

En 2003, en Rhône-Alpes 2 595 communes (5 315 136 habitants) sont desservies par une collecte 5 matériaux, soit 92 % de la population

Sur les 8 % d'habitants non desservis, 2 % trient, outre le verre, les journaux magazines et / ou les flacons plastiques.

En 2003, 62 990 habitants sont desservis par une collecte de biodéchets, soit 1 % de la population.

Mode de collecte	% de communes	% d'habitants
Apport volontaire	70 %	40 %
Porte à porte	20 %	24 %
Mixte	10 %	36 %

Le flux verre n'est pas ici pris en compte, collecté dans quasi toutes les communes ; il est pour 94 % de la population en apport volontaire, 5 % en porte à porte et 1 % en mixte.

Mixte : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit

à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire)

Les flux collectés en point de regroupement ont été intégrés dans le porte à porte.



Collecte sélective

Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective Rhône-Alpes - 2003

	Tonnages collectés	kg par habitant permanent	Tonnages valorisés	kg par habitant permanent
Collecte 5 matériaux + Biodéchets	364 259	64	337 078	59
Collecte sélective hors verre	202 788	37	167 558	30
Collecte sélective des emballages (avec le verre sans les journaux magazines)	282 151	49	259 438	45
Collecte sélective de biodéchets	1 911	30	1 911	30

Quantités valorisées par types de matériaux Rhône-Alpes - 2003

Par matériau	Tonnages valorisés	kg par habitant permanent
Aluminium	227	0,06
Métaux ferreux	3 739	0,92
Briques alimentaires	1 906	0,47
Cartons	14 616	3,36
Journaux, magazines	60 479	13
Papiers	20 844	10
PEHD	2 863	0,74
PET/PET clair	4 395	1,24
PVC/PET foncé	2 677	0,75
Verre	160 011	28

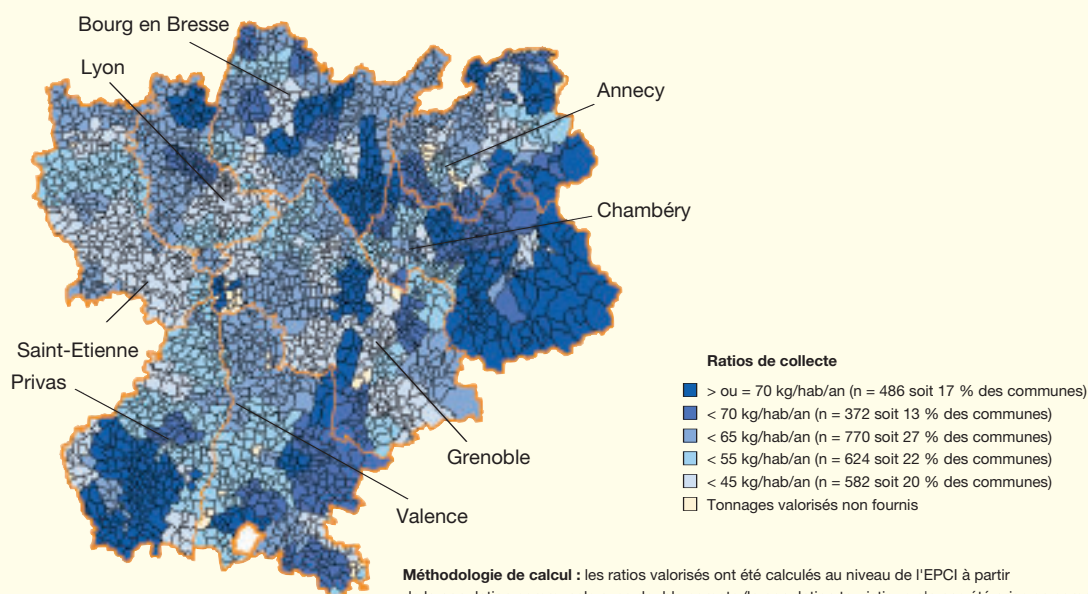
Les centres de tri des emballages et journaux magazines ont un rendement moyen de 77 % (tonnages recyclés par rapport aux tonnages entrants).



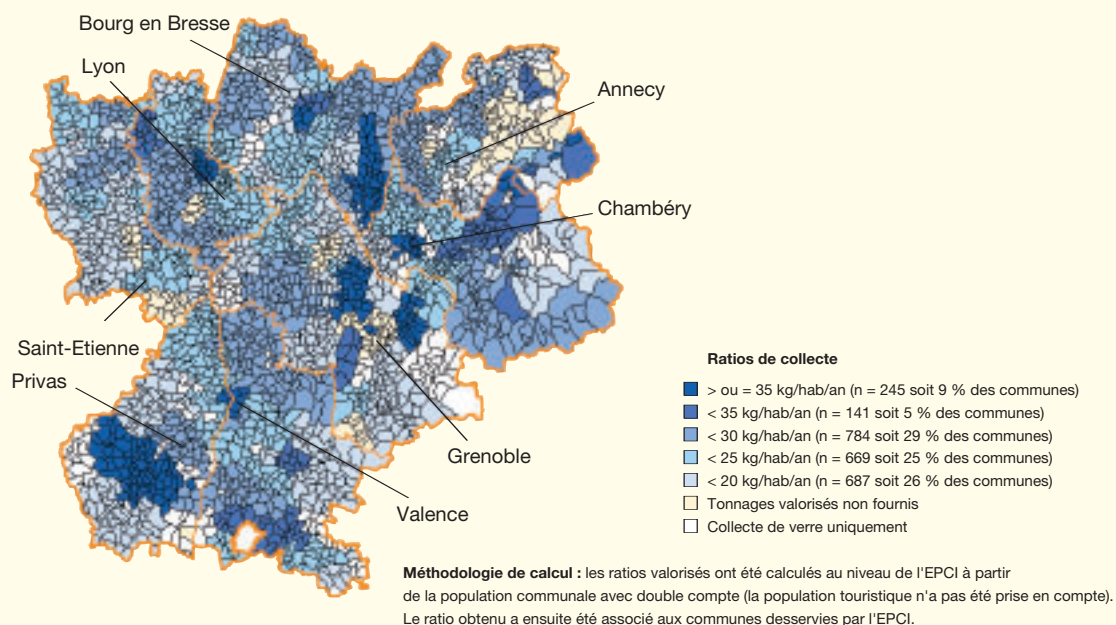
Collecte sélective

Cartes de la performance de la collecte sélective

Tonnages valorisés verre + emballages + journaux magazines en kg/hab/an (2003)



Tonnages valorisés emballages + journaux magazines en kg/hab/an (2003)



Collecte sélective

Collecte de biodéchets en Rhône-Alpes - 2003 (4 EPCI concernés)

Collectivité	Population concernée	Type de déchets collectés	Tonnages	Quantité collectée en kg/hab./an de biodéchets
Pays Voironnais (38)	60 000	Déchets de cuisine	1 800	30
Canton de Clelles (38)	1 469	Déchets de cuisine + papiers/cartons + déchets verts	66	45
SICTOBA	1 091	Déchets de cuisine + cartons/cartonnettes	33	30
Pays de Rémuzat (26)	430	Déchets de cuisine + papiers/cartons	12	28
Total	62 990		1 911	30,3

EPCI ayant reçu une aide pour le compostage individuel

de 1998 à juillet 2004

Année	Nb de collectivités aidées	Population concernée
1998	2	53 465
1999	6	128 304
2000	1	19 557
2001	7	202 150
2002	9	232 267
2003	20	646 448
juillet 2004	5	186 935

Source : Conseil Régional

Le compostage individuel constitue la principale action de prévention qui a été développée par les collectivités au cours de ces 10 dernières années.

La prévention qui était l'un des 4 axes majeurs de la loi de 1992 reste donc encore l'enjeu des années à venir.

Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes - 2003

Taux de valorisation matière : Tonnages valorisés (en déchèterie et en collecte sélective)/tonnages globaux collectés.	17,7 %
Taux de valorisation organique : Tonnages valorisés (DEV en déchèterie et biodéchets en collecte sélective)/tonnages globaux collectés.	7,0 %
Taux de valorisation énergétique : Tonnages envoyés vers un incinérateur (en déchèterie et en collecte traditionnelle)/tonnages globaux collectés.	36,6 %
Taux de valorisation global : Somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés.	61,3 %

OÙ TROUVER LES DONNÉES DANS SINDRA ?

www.sindra.org

Espace Grand public :

Rubrique : La gestion des déchets en Rhône-Alpes/Général et Collectes pour avoir des bilans régionaux et départementaux sur les communes et les tonnages collectés.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte/Collecte traditionnelle et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par MO !

Rubrique : Synthèses/Synthèses d'ordre général et Synthèses sur les collectes sélectives pour avoir des bilans régionaux et départementaux sur les communes et les tonnages collectés.

Edition décembre 2004